

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

### 1. Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

### 2. Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les **subventions**.



**Rejoignez-nous !**



**Fondation du Patrimoine  
Délégation Pas-de-Calais**

Manoir du Huisbois  
BP 22  
62142 COLEMBERT

Tel : 03.21.87.84.68

Fax : 03.21.87.90.88

[contact62@fondationpatrimoine-  
nordpasdecalais.info](mailto:contact62@fondationpatrimoine-nordpasdecalais.info)

[www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com)

FONDATION  
  
DU PATRIMOINE

Ville  
de  
Lens



**Préservons la  
diversité culturelle  
et religieuse**



**Restauration  
du Temple Baptiste  
de Lens  
(Pas de Calais)**

# Bon de souscription

Oui, je fais un don pour aider à LA RESTAURATION DU TEMPLE BAPTISTE DE LENS\* (chèques à l'ordre de « **Fondation du Patrimoine - Eglise Baptiste de Lens** »)

**Mon don est de : ..... euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.**

Particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Entreprises : votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T.

Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu.

NOM / SOCIETE : ..... ADRESSE : .....

Coupon-réponse à renvoyer à : **Fondation du Patrimoine - Délégation Pas-de-Calais**  
**Manoir du Huisbois**  
**BP 22**  
**62142 COLEMBERT**

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le présent ouvrage s'engage à diffuser l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.  
\* Et l'écriteure aux man-don soit affectée à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.



## RESTAURATION DU TEMPLE BAPTISTE DE LENS



**La fondation du Patrimoine s'associe à la restauration de l'Eglise Baptiste de Lens en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription.**

Les temples baptistes ne sont pas nombreux en France : il ne s'en trouve qu'une trentaine... Ils témoignent d'une spécificité religieuse et culturelle particulière.

Les églises baptistes sont une composante de la Fédération Protestante de France.

Le temple de Lens fut construit en 1904, puis détruit en 1918, lors de la Première Guerre Mondiale qui fit de la ville de Lens une zone totalement sinistrée...

Le deuxième et actuel temple fut reconstruit en 1925. Depuis, les rénovations ont concerné l'intérieur du temple, mais pas l'extérieur.

L'emplacement de ce temple devient stratégique, d'un point de vue architectural et historique, puisqu'en 2009 le musée du Louvre-Lens ouvrira ses portes à 300m...

Le temple, utilisé pour de multiples activités, est un lieu de passage :

- **religieux** : chaque semaine un culte a lieu dans le temple ; il participe à la diversité religieuse de la ville de Lens ;

- **social** : une aide alimentaire est distribuée, chaque semaine, à plus de 300 bénéficiaires ;

- **culturel** : des activités pour enfants et adolescents ont lieu chaque semaine ; des expositions de peinture et photos ont lieu trois fois par an ; des concerts y sont aussi organisés régulièrement.

Ce temple risque de se dégrader de façon irrémédiable : ce serait alors une amputation regrettable à l'histoire de la ville de Lens et à sa vie associative et religieuse actuelle.

Avec votre concours, la restauration sera possible !

**Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de cet édifice et profitez d'une réduction d'impôt !**